



LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) donne son avis et formule des propositions sur toutes les questions liées à la vie et au fonctionnement de l'établissement.

Les élus du CVS

Le CVS se réunit au minimum trois fois par an. Il est composé de représentants des résidents, des familles et du personnel de l'établissement.

Les comptes rendus des réunions sont affichés dans les services, avec notamment :

le bilan annuel de l'enquête de satisfaction

le rapport d'activité du pôle EHPAD-USLD

Pour contacter les élus du CVS

Vous pouvez adresser votre demande au secrétariat du pôle, notamment par l'intermédiaire des boîtes aux lettres dédiées présentes sur les différents sites.

Rôle des représentants élus

Les représentants élus :

- contribuent à l'amélioration des conditions de vie et d'hébergement
- formulent des propositions
- recueillent la parole des résidents et des familles
- portent le point de vue collectif des résidents et des familles
- relaient les informations issues des réunions du CVS

